

Toujours pas d'amélioration des rentes des femmes : Non à la réforme de la LPP !

Proposition du Comité directeur à l'attention de l'Assemblée des membres du 31 août 2024 à Morat

Le 22 septembre 2024, nous voterons sur une réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Dans notre système de retraite, la prévoyance professionnelle est également appelée 2^{ème} pilier. Alors que le 1^{er} pilier – l'AVS – est censé garantir le minimum vital, le 2^{ème} pilier a été introduit dans le but de maintenir le niveau de vie habituel à l'âge de la retraite. Mais le 2^{ème} pilier ne tient pas ses promesses : les rentes sont trop basses, en particulier pour les femmes. Parallèlement, les caisses de pension arguent du fait qu'elles ne peuvent pas tenir leur promesse de rente en raison des taux d'intérêt négatifs pratiqués depuis des années. Depuis longtemps déjà, des propositions sont donc présentées pour remédier à ce déséquilibre du 2^{ème} pilier. Le Parlement, dominé par les partis bourgeois, s'est mis d'accord sur un projet¹ qui est toutefois loin d'être digne du nom de « réforme ». Bien au contraire : ce projet est un démantèlement des rentes qui coûtera cher à beaucoup de monde, notamment aux personnes à bas revenus. Au lieu de ce paquet trompeur, il faut enfin des améliorations au niveau des rentes, en particulier des rentes des femmes !

Plus de cotisations, moins de rentes

Avant la votation sur l'AVS qui a introduit le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, on avait promis aux femmes de meilleures rentes lors d'une révision du 2^{ème} pilier. Mais au lieu de tenir cette promesse, la présente réforme prévoit de faire cotiser encore plus pour une rente encore plus faible. La raison principale de la réduction des rentes dans ce projet est que le taux de conversion sera encore être abaissé. Le taux de conversion détermine le montant de la rente qu'une personne reçoit en fonction de la fortune qu'elle a épargnée dans sa caisse de pension. Si le taux de conversion est abaissé, on obtient ainsi moins de rente pour l'argent cotisé.

Le seuil d'entrée pour s'assurer dans la prévoyance professionnelle serait également abaissé. Cela permettrait certes à davantage de travailleuses et travailleurs de toucher des rentes du 2^{ème} pilier – c'est-à-dire aussi à celles et ceux ayant les salaires les plus bas, c'est-à-dire en particulier les femmes. Mais la gestion de la caisse de pension coûte plus cher que la mini-rente mensuelle de la caisse de pension qui serait peut-être versée des décennies plus tard. Et celles et ceux qui gagnent si peu n'en profiteront guère à la retraite : beaucoup continueront à avoir besoin de prestations complémentaires – et ce, même s'ils et elles devraient désormais effectuer des cotisations salariales élevées. Car avec cette réforme, les cotisations salariales au 2^{ème} pilier augmenteraient fortement. Une fois de plus, les personnes à bas revenus – dont beaucoup de femmes – seraient particulièrement touchées. Au lieu de leur apporter plus d'argent à l'âge de la retraite, la réforme entraînerait une détérioration de leur situation pendant leur vie active. En raison des cotisations salariales plus élevées, de nombreux employeurs-euses proposeraient des contrats de travail encore plus précaires. De nombreuses femmes ayant un faible taux d'occupation et des employé-es de maison ou des agents de nettoyage à employeurs multiples resteraient sans protection.

La promesse brisée faite aux femmes

La rente du 2^{ème} pilier – la prévoyance professionnelle – est toujours directement liée au travail salarié. Toutefois, les femmes continuent d'effectuer les deux tiers de leur travail sans être rémunérées. L'importance de ce travail non rémunéré pour le fonctionnement de notre société et de notre éco-

¹ Office fédéral des assurances sociales OFAS. Disponible sur : <https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialversicherungen/bv/reformen-und-revisionen/bvg-reform.html>. (consulté le 10.07.2024)

nomie n'est pas contestée. Mais contrairement à l'AVS, le travail de care non rémunéré n'est ni reconnu comme travail ni compensé financièrement dans le 2^{ème} pilier. La présente réforme n'y changera rien.

Toutes les études et toutes les statistiques de la Confédération le prouvent pourtant clairement : l'écart entre les rentes est énorme ! Il est de 41,5 % entre les femmes avec enfants et les hommes avec enfants, et les femmes reçoivent à peine la moitié de la rente du 2^{ème} pilier que les hommes². Cet écart de pension – également appelé *Gender Pension Gap* – est plus important en Suisse que dans la moyenne européenne³. Il est donc clair que tant qu'une réforme de la LPP ne reconnaîtra pas le travail de care fourni, le problème de l'écart de pension ne sera une fois de plus pas abordé.

A cela s'ajoute le fait que, contrairement à l'AVS, le 2^{ème} pilier ne connaît pas de compensation du renchérissement. Cela signifie que les rentes ne sont pas adaptées à l'augmentation des coûts. Si l'avoir de vieillesse n'est pas rémunéré à un taux au moins égal à celui du renchérissement, la rente et donc le pouvoir d'achat des retraités diminuent. La présente réforme ne s'attaque pas non plus à ce problème.

Il faut des rentes suffisantes pour vivre, maintenant !

A qui profite donc la présente réforme des retraites ? La situation financière des caisses de pension clarifie rapidement cette question : les caisses nagent dans l'argent et ont accumulé des réserves importantes. Avec la réforme, nous paierions plus pour des garanties plus faibles d'une rente plus élevée – tandis que les caisses de pension, les banques et les groupes d'assurance recevraient encore plus d'argent⁴. 7 à 8 milliards sont déjà versés chaque année à l'industrie financière avec les caisses de pension. Ces sorties d'argent ne seront pas stoppées par la présente réforme de la LPP.

Pour les Femmes socialistes, il est donc clair que la présente réforme est un paquet trompeur. Elle signifie : payer plus pour une rente moins élevée. Au lieu de cela, il faut enfin des améliorations rapides de la situation des femmes en matière de retraite.

Des rentes décentes sont indispensables pour vivre de manière autonome dans la vieillesse. En tant que Femmes socialistes, nous demandons une augmentation des rentes des femmes, premièrement en reconnaissant le travail de care non rémunéré lors d'une réforme du 2^{ème} pilier, deuxièmement en introduisant le *splitting* – comme pour l'AVS – et troisièmement en fixant une compensation du renchérissement. À long terme, nous nous engageons pour une pension populaire financée de manière équitable. Nous rejetons fermement la présente réforme de la LPP.

² Source : Office fédéral de la statistique OFS : Statistique des nouvelles rentes. Calcul de l'Union syndicale suisse USS. Disponible sur : <https://www.frauenrenten.ch/> (consulté le 10.07.2024)

³ Source : Office fédéral de la statistique

OFS: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situation-bevoelkerung/gleichstellung-frau-mann/einkommen/pension-gap.html> (consulté le 10.07.2024)

⁴ Source : Calculs de l'Union syndicale suisse USS ; Schémas de publication des comptes d'exploitation de la FINMA. Disponible sur : <https://www.frauenrenten.ch/> (consulté le 10.07.2024)